

SEANCE DU 9 MAI 2016

Le neuf mai deux mil seize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de convocation : Le 2 Mai 2016.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Marie Annick HAMON, Yann COAT, Patrick HERVE.

Etaient absents : Olivier GUERVILLY, Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET, Joël PIRIOU.

Secrétaire de séance : Laure ROPERS

N° 01.05.2016 : VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire informe l'assemblée que la commission des finances réunie le 4 Mai dernier a étudié l'ensemble des demandes de subventions formulées par différentes associations. Il soumet au Conseil Municipal, les propositions de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer les subventions suivantes :

Association parents d'élèves	500 €
Entente du Trieux Football Club	1 000 €
Les rendez vous du temps libre	200 €
Association Moto Vélo Tout Terrain	200 €
Société de chasse St Clétoise	156 €
Mon atelier santé	52 €
UNC Section Pontrieux anciens combattants	104 €
La pétanque Saint Clétoise	156 €
Le Printemps de ST Clet	156 €
Cap An Trev	156 €
Saint Clic	200 €

Association donneurs de sang	104 €
Ass. Sport et loisirs Tennis Pontrieux	632 €
Pontrieux Force Athlétique	32 €
Club nautique – canoë Kayak Pontrieux	52 €
Sapeurs Pompiers	62 €
Veuves et pensionnés marine marchande	15 €
Médaillés militaires	42 €
FALSAB	60 €
Protection Civile	20 €
Ass. Des Maires de France	311.15 €
Ass. Santé et Vie	104 €
Secours populaire section Plouëc	32 €
Club escalade Armor Argoat (FFME)	42 €
Judo Club	94 €
Stomp And Co	50 € (si demande effectuée)
Aux fils de l'Ouest	50 € (si demande effectuée)

N° 02.05.2016 : PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Le Maire présente à l'assemblée les projets de travaux de voirie retenus par la commission des routes. Les voies concernées sont :

- | | |
|--|--|
| - Traou Mélédern | - Route de la Trinité |
| - les Quatres vents | - Kéruel |
| - Lampanais | - Le gros chêne |
| - Kergavet | - Guéloguer |
| - Le Richou | - Route de Kéromen |
| - Kerlast | - Carrefour route de Saint Gilles les bois |
| - La voie romaine à hauteur du Moulin de Brélidy | - Clérin |
| - Vosselec | - Les Hautes Folies |
| - Voie reliant Kerguézennec à Guéloguer | - Voie verte de Kernizan au centre Bourg |
| - Kerguézennec | |

En fonction des voies sont prévus : des travaux d'enrobés, de curage, d'arasement, reprofilage et empierrement.

Le montant global des travaux est estimé par les services de l'ADAC 22 à 141 227 € Hors Taxes.

Compte tenu du montant estimé, le maire propose de retenir une tranche ferme estimée à 99 845 € H.T. et deux tranches optionnelles d'un montant de 10 750 € pour la voie des Hautes Folies et d'un montant de 30 632 € pour la voie verte. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les travaux de voirie 2016 présentés
- décide de lancer une consultation d'entreprises selon procédure adaptée avec une tranche ferme et 2 tranches optionnelles pour la voie des Hautes Folies et la voie verte.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à la consultation

Il faudra recenser les chemins pour élaguer avant le curage.

AMENAGEMENT DU BOURG :

Une réunion a eu lieu avec différents organismes concernés par l'aménagement du bourg : Conseil départemental, DDTM, SDE, nantaise des eaux. Différentes remarques ont été faites, notamment le plateau sur la RD devra être raccourci ...

La commune devrait se voir attribuer la somme de 110 000 € au titre du F.S.I. (Fonds de Solidarité aux investissements)

N° 03.05.2016 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 787

Le Maire indique que les aménagements de voirie réalisés dans l'emprise du domaine routier départemental doivent au préalable être soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil Départemental et donneront lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine routier départemental qui formalisera les principes d'aménagement et précisera les conditions d'entretien.

Monsieur le maire propose également de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de polices, considérant que les aménagements projetés participent à l'amélioration des conditions de déplacement et à la sécurité des usagers de l'espace public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le projet d'aménagement de la Route Départementale n° 787, rue de l'Argoat et rue du Trégor
- sollicite sa prise en considération par le Conseil Départemental
- Autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine routier départemental
- Sollicite une aide financière au titre du produit des amendes de police
- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

N° 04.05.2016 : PERMIS DE DEMOLIR BATIMENT TOILETTES PUBLIQUES- ABRI BUS

Le maire présente le projet d'aménagement du centre Bourg qui prévoit la suppression du bâtiment- toilettes publiques, abri bus -. Il propose de déposer une demande de permis de démolir pour ce projet.

Considérant que ce bâtiment constitue une barrière visuelle au centre bourg et que la démolition permettra l'aménagement d'un espace paysager

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de démolir le bâtiment existant
- Autorise le maire à délivrer au nom de la commune un arrêté de permis de démolir pour ce bâtiment après instruction auprès des services concernés.

N° 05.05.2016 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE : demande de subventions

Le maire rappelle à l'assemblée le résultat de la consultation des entreprises concernant les travaux de restauration de l'église paroissiale. Le montant global des 5 lots s'élève à la somme de 341 074.46 € hors taxes.

Dans le cadre du contrat de territoire, il a été prévu d'affecter la somme de 30 000 € pour les travaux de restauration de l'église. La collectivité devrait également bénéficier d'autres subventions.

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a donc lieu de solliciter la subvention prévue dans le cadre du Contrat de Territoire auprès du Conseil Départemental ainsi que la subvention auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- sollicite pour les travaux de restauration de l'église :

- * une subvention auprès du Conseil Régional
- * la subvention inscrite au contrat de territoire auprès du Conseil Départemental
- * la subvention prévue au titre de l'enveloppe parlementaire du Sénat 2016

N° 06.05.2016 : RESILIATION CONVENTION EPF

Le maire rappelle l'historique de l'opération rue du Trégor à Saint-Clet portant sur deux parcelles rue du Trégor d'une contenance globale de 7 902 m².

Dans le cadre de cette opération, la commune avait confiée à l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne, une mission d'actions foncières ayant fait l'objet d'une convention opérationnelle entre la commune de Saint-Clet et l'EPF signée le 6 juin 2011.

La dite convention opérationnelle prévoyait notamment que l'opération à réaliser devait respecter les critères d'intervention de l'EPF et les modalités de portage foncier.

Les propriétaires des parcelles incluses dans la convention n'étant pas vendeurs, la commune de Saint-Clet a informée l'EPF Bretagne qu'elle ne souhaitait pas continuer les négociations avec ces propriétaires.

La commune de Saint-Clet souhaite résilier la convention opérationnelle d'actions foncières signée avec l'EPF le 6 juin 2011.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants

Vu le code de l'urbanisme

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la commune de Saint-Clet et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne le 6 juin 2011, notamment son article 4 qui prévoit la possibilité de la résilier.

Considérant le souhait de la commune de renoncer au projet tel que prévu dans la convention précitée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de résilier la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne le 6 juin 2011
- autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 07.05.2016 : CONVENTION DE REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL VOLET MILIEUX AQUATIQUE
– PROGRAMMATION 2016 –

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer la buse existante par un tuyau en béton armé situé au niveau du ruisseau de Rumignot afin de minimiser l'impact des crues.

Le SMEGA envisage de réaliser ces travaux qui consistent à remplacer l'ouvrage existant par un ouvrage plus adapté en terme de dimension et de positionnement.

Il présente ensuite le projet de convention proposé par le SMEGA pour :

- déterminer la nature des travaux envisagés sur le territoire de la commune dans le cadre du contrat territorial, volet aquatique porté par le SMEGA,
- déterminer les conditions de réalisation de ces travaux
- de déterminer les conditions de remise en état du site concerné
- de préciser la mission du SMEGA
- de fixer les règles de transfert des ouvrages après travaux

Les travaux seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial porté par le SMEGA. A ce titre, ils bénéficieront de 60 % de financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de 0 à 20 % de financement du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Le solde restant sera à la charge de la Communauté de Communes de Pontrioux.

L'ouvrage initial étant propriété de la commune de SAINT-CLET sera transféré, après travaux, à titre gracieux, à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- autorise le maire à signer la convention avec le SMEGA et la Communauté de Communes concernant les réalisations des dits travaux.

INFOS

Mégalis : mise en place de la fibre optique : les courriers ont été expédiés aux propriétaires concernés afin d'élaguer leurs arbres. A ce jour, de nombreuses lignes téléphoniques sont encombrées par des branches et des arbres. Si les propriétaires concernés n'effectuent pas les travaux dans les délais, des mesures devront être prises.

SMEGA : le dossier concernant les programmations annuelles de travaux de 2016 à 2018 sur les milieux aquatiques et zones humides est consultable en mairie.

L'enquête sur l'inventaire des zones humides est terminée.

Les fêtes patronales se dérouleront le 9 et 10 juillet. Une réunion avec les associations est prévue le 20 mai.

Gérard Le Cabec demande s'il est possible d'acheter un compresseur pour les employés communaux. Demande de devis.

Un arrêté municipal a été prit interdisant le passage sur la passerelle de Châteaulin. La passerelle faisant partie du GR, il serait souhaitable de la réparer rapidement si possible. Revoir avec la commune de Plouëc, le réel état de délabrement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Le Conseil Municipal